



Assurances MNCAP indemnisation

Par **minouchette**, le **15/01/2016 à 21:10**

Bonjour,rnrnj'ai eu un accident de travail le 16/09/2015 suivi d'un arrêt de travail depuis le 01/10/2015. j'ai contacté mon assurance MNCAP pour les informer de ma situation. Délai de carence 90 Jours. Je n'ai pas été pris en charge par cette assurance que je suis convoquée à une expertise médicale. J'ai été prévenue par la MNCAP par courrier le 13/01/2016 et j'ai reçu en même temps la convocation d'expertise pour le 20/01/2016. je trouve ce délai un peu court. Est-ce normalrnrnmerci pour vos réponses

Par **lazulie**, le **16/03/2016 à 22:49**

finalément êtes vous enfin indemnisé ?

Par **morobar**, le **17/03/2016 à 06:06**

Bonjour,rn[citation]J'ai été prévenue par la MNCAP par courrier le 13/01/2016 et j'ai reçu en même temps la convocation d'expertise pour le 20/01/2016. je trouve ce délai un peu court. Est-ce normal rn[/citation]rnPour une fois qu'un assureur se bouge et agit rapidement, vous devriez le féliciter et non vous plaindre d'attendre une éternité sans vous prendre en charge.